

Service de garde Le Tournesol

École Du Versant

777, rue Gauthier

Larouche, Québec G0W-1Z0



Autorisation de départ à pied « Enfant quittant seul »

Le règlement sur les services de garde en milieu scolaire stipule que : « les membres du personnel du service de garde doivent s'assurer que chaque élève quitte le service avec son parent ou toute autre personne autorisée à venir le chercher, à moins que ce parent ait consenti, par écrit, à ce que celui-ci retourne seul à la maison. »

J'autorise le personnel du service de garde à laisser mon enfant partir seul du service de garde Le Tournesol de l'École Du Versant.

Nom de l'enfant: _____

À la maison : _____ (adresse)

Ou autres (amie, voisin, etc.) _____ (adresse) (nom et numéro de téléphone) : _____

Tous les jours. À compter de : _____ heures (préciser l'heure svp)

Après mon appel téléphonique avisant le personnel du service de garde du départ de mon enfant.

Selon mes indications écrites remises au personnel du service de garde, avisant du départ de mon enfant.

Prendre note :

- Le formulaire d'autorisation « départ à pied » dégage le service de garde de toute responsabilité.
- Le parent a la responsabilité d'aviser le personnel du service de garde pour tout changement soit par un mot écrit soit par téléphone.
- Lorsque votre enfant part du service de garde, il est sous l'entière responsabilité du parent ou du répondant.
- Il n'y a pas de présence de brigadier aux intersections pour faire traverser votre enfant.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que le trajet emprunté par votre enfant pour revenir à la maison est sécuritaire.
- Pour des raisons de sécurité, les enfants de maternelle et de première année ne peuvent quitter seul le service de garde. Un parent doit venir le chercher au service de garde.
- Le service de garde n'assume aucune responsabilité concernant les déplacements de votre enfant à l'extérieur du service de garde.

Signature de l'autorité parentale: _____

Cette autorisation couvre la période du : _____ au : _____ .2009-2010